

**Agenda 21**

Service de la culture  
Place de l'Ancienne-Poste 4  
Case postale 217  
CH-1401 Yverdon-les-Bains

**Promotion de l'égalité entre hommes et femmes :  
certification Equal-salary****Formulaire de demande de subvention communale****A retourner avant le début de l'action**

Seules les demandes complètes, datées, signées et munies de tous les documents exigés sont prises en considération

**Requérant (propriétaire)**

Société : .....

Nom : .....

Adresse : .....

NPA/Lieu : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

**Versement de la subvention à (informations bancaires relatives à votre entreprise)**

Titulaire du compte : .....

Nom de la banque : .....

IBAN : .....

**Données du projet (date et coût de l'action : mois / an)**

Début du projet : ..... / ..... Fin du projet : ..... / .....

Coût estimé du projet (Fr.) : .....

**Documents à joindre à la demande de subvention communale**

- Copie de l'offre retenue pour la réalisation de la certification equal-salary

**Documents à remettre après la réalisation du projet pour clore le dossier**

- Copie des factures de la réalisation de la certification equal-salary

 **Signature au verso**

**Le dossier doit être clôturé avant le 30 septembre 2019, sinon, la subvention ne sera pas distribuée !**

## 1. Objectifs

Conformément aux buts du règlement du fonds communal pour le développement durable (art. 2), cette subvention a pour objectif général de favoriser le développement durable au quotidien, tout particulièrement dans le domaine de l'égalité et de l'équité salariale.

## 2. Conditions d'octroi et montants des subventions

La subvention s'adresse aux entreprises qui paient des impôts sur la commune d'Yverdon-les-Bains (taxe sur la facture d'électricité).

La subvention porte sur 10 % du prix total final de la prestation (maximum Fr. 2'880.-).

## 3. Information

Les coordonnées de notre partenaire pour cette subvention sont les suivantes :

Véronique Goy Veenhuys, Fondatrice et CEO  
Fondation EQUAL-SALARY  
Bd de Charmontey, 15  
1800 Vevey  
T : + 41 79 250 95 39  
E-mail : veronique.goy@equalsalary.org

Seuls les projets réalisés avec ce partenaire seront acceptés.

La Confédération, par le biais du Bureau fédéral pour l'égalité entre femmes et hommes, propose également des aides financières aux entreprises qui prévoient de lancer des projets en faveur de l'égalité entre femmes et hommes. <http://www.ebg.admin.ch/dienstleistungen/00016/00284/index.html?lang=fr>

La certification ne s'adresse qu'aux entreprises de 50 employés et plus.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à : Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains (A21), Place de l'Ancienne-Poste 4 - 1401 Yverdon-les-Bains, [www.yverdon-les-bains.ch/agenda21](http://www.yverdon-les-bains.ch/agenda21) , tél. 024 423 60 20, e-mail [agenda21@yverdon-les-bains.ch](mailto:agenda21@yverdon-les-bains.ch).

## 4. Procédure à suivre

Le requérant retourne ce formulaire, **dûment rempli, signé, daté et muni des documents exigés avant le début de l'action**, à l'Agenda 21. Celui-ci vérifie que la demande remplit les conditions d'octroi de la subvention. Après examen, l'Agenda 21 communique sa décision par écrit au demandeur, sous réserve de la réalisation effective du projet et de la présentation des factures correspondantes.

## 5. Conditions de paiement

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après la réalisation du projet et la réception de tous les documents exigés.

Le versement du montant dû ne sera effectué que si le projet est mené à bien dans l'année qui suit la décision d'octroi de la subvention.

L'Agenda 21 verse le montant prévu dans un délai dépendant de sa planification budgétaire.

## 6. Contrôle

A tout moment, l'Agenda 21 peut effectuer un contrôle sur la réalisation du projet afin de s'assurer de la conformité des actions menées à bien. L'administration communale se réserve en outre le droit de demander toute pièce à l'appui supplémentaire qu'elle juge nécessaire aux fins de vérifier le respect des conditions donnant droit à l'octroi de la subvention. Par l'introduction d'une demande, son auteur s'engage à autoriser les représentants de la Commune à procéder sur place aux vérifications qui s'imposent en la matière.

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou sur la base de renseignements inexacts.

*Je confirme l'exactitude des indications ainsi que le respect des conditions ci-dessus.*

Lieu et date : ..... Le requérant : .....